

PROCÈS-VERBAL

Groupe de Discussion Bulot du CC EOS

Réunion virtuelle via Zoom

14 avril 2021, 10:00 - 11:30 CET

Participants

Anais Roussel	CRPMEM Hauts-de-France
Delphine Roncin	From Nord
Anais Mourtada	CNPMEM
Pascal Coquet	Peche durable et responsable
John Lynch	ISEFPO
Didier Leguelinel	CRPMEM de Normandie
Manu Kelberine	Pecheurs de Bretagne
Mathieu Vimard	Organisation des pêcheurs Normands
Dominique Thomas	OPCMEMMN
Dimitri Rogoff	CRPMEM de Normandie
Xavier Tetard	CRPMEM de Normandie
Lucile Aumont	CRPMEM de Normandie
Anais Roussel	CRPMEM Hauts-de-France
Delphine Roncin	From Nord
Anais Mourtada	CNPMEM
Pascal Coquet	Peche durable et responsable
Matilde Vallerani	Secrétariat CC EOS
Mo Mathies	Secrétariat CC EOS

Observateurs britanniques

Charlie Brock	Leach Fishing Enterprises
Lewis Tattersall	Seafish
Martyn Youell	Waterdance
Bill Brock	Leach Fishing Enterprises
Chloe North	Western Fish Producers' Organisation

1. Accueil et introductions

Le Secrétariat a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion. Aucune excuse n'a été présentée avant la réunion. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il a été rédigé.

2. Décision sur les postes de président et de vice-président

Xavier Tétard a été nommé président de ce groupe. Toutefois, il sera absent de mai à septembre, ce qui pourrait ne pas convenir à l'échéancier et au travail du Groupe de discussion. Ainsi, il a été

proposé que Dimitri Rogoff soit nommé vice-président et prenne la relève pendant l'absence de Xavier. Les membres ont accepté cet arrangement.

3. Finalisation du mandat

Le Secrétariat a partagé le projet du mandat et demandé des propositions concernant le calendrier.

Mathieu Vimard: Nous devrions envisager au moins deux ans minimum, car nous ne savons pas à ce stade comment la pêche au bulot sera gérée en termes de limites de capture car il s'agit d'une espèce non-TAC. Je pense que d'ici la fin de l'année, nous devrions nous efforcer de soumettre un cadre général pour la gestion du stock, comme nous avons déjà mentionné la longueur maximale des navires, des mesures techniques et éventuellement des licences. L'année prochaine, nous devrions être en mesure de rendre cela plus spécifique, comme nous devrions en savoir plus sur le Brexit d'ici là.

Dimitri Rogoff: Comme l'a dit Mathieu, il est important d'envisager les choses en deux phases. Il s'agit d'une pêche assez récente et nous devons avoir une image claire des flottes concernées, aussi du volume de navires, des volumes des débarquements et du valeur de cette pêche a pour chaque État membre. En Normandie, le bulot est la deuxième espèce la plus importante en termes de valeur. Nous devons connaître ces détails avant de pouvoir convenir d'un cadre.

Pascal Coquet: Je suis d'accord, souvent ce qui nous manque, ce sont les données et la transparence en ce qui concerne les EM. Par conséquent, il serait bon que ces données soient fournies par tous les EM afin d'avoir une transparence totale avant que quoi que ce soit ne soit convenu.

Manu Kelberine: Sommes-nous d'accord pour dire que la zone sur laquelle nous allons concentrer notre travail se situe entre la limite Française de 12 milles dans la Manche et la ligne médiane, donc seulement les eaux de l'UE?

Mathieu Vimard: Je pense que nous devrions considérer la zone entre le 12 miles Français et le 12 miles du Royaume-Uni, si possible.

Manu Kelberine : Oui, en termes absolus, nous devrions penser à ce domaine lorsque nous discuterons du stock. Mais dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas vraiment nous impliquer dans les négociations du Brexit et dans les stocks qui ne sont pas partagées. Jusqu'à ce qu'il y ait des éclaircissements à ce sujet, nous devons nous concentrer sur la zone à l'intérieur de la ligne médiane.

Anais Mourtada: Je veux juste confirmer qu'on parle des zones 7d et e et qu'on prend aussi en compte le 4c ?

Secretariat: La zone 4c n'est pas de la compétence du CC EOS, cela relève de la compétence du NSAC. Toutefois, il est possible d'en faire un groupe de discussion conjoint avec le NSAC si les membres estiment que c'est important.

ACTION: Le Secrétariat doit mettre à jour le projet de mandat et circuler parmi les membres. Tous les commentaires et suggestions des membres doivent être envoyés pour examen avant que le mandat ne soit soumis au Comité Exécutif pour approbation.

4. Points de discussion

a. Bienvenue aux observateurs britanniques

Le Secrétariat a accueilli les observateurs britanniques : Lewis Tattersall (Seafish), Charlie Brock et Bill Brock (Brighton and Newhaven Fish Sales), Martyn Youell (Waterdance), Chloe North (WesternFish Producers' Organisation).

b. Mesures de gestion des stocks

Président : Pour cette discussion, il serait intéressant et utile d'avoir des chiffres sur la pêche et sur les divers intervenants de la Manche. Ce qui nous intéresse, c'est d'élaborer un cadre qui s'applique à tous sur les mesures techniques, y compris : un contingent de navires, des grilles de tri, une longueur maximale de navires, des fermetures hebdomadaires et des mesures de géolocalisation.

Mathieu Vimard : Peut-être devrions-nous avoir une sorte de date limite et un représentant par pays qui puisse rendre compte des mesures proposées. Peut-être qu'en juin, nous pourrions dire que chaque pays pourrait présenter une description de sa pêche?

Président : Oui, c'est une bonne idée. Avec une date limite en juin qui nous donnerait deux mois pour nous organiser.

ACTION: Le Secrétariat doit préparer un questionnaire pour l'appel de données à convenir par les membres du GD.

Dimitri Rogoff : Nous avons besoin de données sur la longueur des navires, mais nous avons aussi besoin de chiffres économiques pour comprendre quelle est la valeur de la pêche pour chaque partie prenante et ce que les débarquements représentent en valeur pour chaque flotte. Nous devons avoir un objectif à l'esprit, alors objectivement, nous devons tenir compte des difficultés que nous avons à gérer une pêche aux côtés d'autres, car nous n'avons pas les données scientifiques dont nous avons besoin. Pour mettre en place les bonnes mesures, nous avons besoin de données sur laquelle fonder cela. Nous ne voulons pas finir par surpêche et devoir mettre en place des restrictions. Nous devons agir avec soin et avoir des chiffres très précis.

Pascal Coquet: Dans le questionnaire, nous devrions avoir des données techniques car les grilles sont différentes et les marchés sont différents. L'aspect économique est également important, nous devrions également tenir compte de la taille de débarquement.

John Lynch : L'Irlande n'a pas de pêche au bulot dans la Manche, mais elle s'intéresse aux conseils de gestion qui pourraient provenir de ce groupe. On a parlé de diverses mesures de gestion au cours des dernières années. La seule mesure technique en place est la taille minimale de débarquement, qui est de 45mm de longueur et 25mm sur la face de la coquille. La pêche a plus de 30 ans et les exportations vont vers l'Asie. Lorsque la morue était encore pêchée avec des lignes longues, le bulot était mis en pot pour être utilisé comme appât. La pêche commerciale au bulot a connu beaucoup de succès au moins au cours des 30 dernières années, la plupart des navires de moins de 15 mètres de longueur.

Bill Brock : Les données demandées et la liste des caractéristiques des navires sont très sensées, est-ce seulement pour les navires opérant dans les eaux de l'UE ou est-ce pour tous les navires qui pêchent dans toutes les eaux de la Manche?

Pascal Coquet: Nous examinons la zone entre le Royaume-Uni 12 mile et la FR 12 mile, je pense que c'était notre idée originale lors de la dernière réunion de WG3.

Manu Kelberine : En ce qui concerne les données, nous avons certainement besoin d'une vue d'ensemble afin de savoir exactement de quoi nous parlons. Toutefois, à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas préjuger de ce que les négociations vont arriver entre le Royaume-Uni et l'UE. En ce qui concerne ce que nous visons, c'est certainement la limite de 12 milles, mais nous devons nous référer pour l'instant à la médiane tant que les négociations ne sont pas terminées.

Mathieu Vimard : La première question qui a lancé le débat lors de la dernière réunion du GT3 est la taille des bateaux de pêche. L'année dernière, il y avait un navire néerlandais de 40 m de long, ce qui effrayait tout le monde. Nous avons déjà constaté ce problème avec la pêche à la senne danoise et nous avons réalisé que nous avons besoin de limites fixées. La première chose à faire est de mettre un plafond à la taille des navires autorisés à pêcher pour le bulot. Cela pourrait se faire indépendamment des négociations sur le Brexit et des volumes pêchés.

Pascal Coquet: Je suis d'accord avec Manu Kelberine, mais les bateaux Français pêchent déjà au-delà de la ligne médiane et les navires britanniques opèrent entre 12 et 60 milles. Par conséquent, nous devons être clairs en ce qui concerne nos données, car nous devrions maintenant avoir des données plus pratiques, et je pense que c'est une priorité de mettre fin aux navires surdimensionnés. À l'heure actuelle, les vaisseaux de bulot ne sont pas très gros. Je pense que nous devrions proposer que n'importe quel navire jusqu'à 18 mètres puisse conserver son permis, mais à l'avenir, nous vions peut-être limiter cela à 16 mètres.

Bill Brock : Tout d'abord, je conviens qu'il est important de commencer par une liste de navires pour établir les données sur la longueur. Lors de la compilation du questionnaire, il serait utile pour toutes les parties concernées d'examiner les deux domaines d'activité, de la limite Française de 12 miles à la ligne médiane, puis de la ligne médiane à la limite de 12 miles du Royaume-Uni, de sorte que nous sommes spécifiques sur l'endroit où ces zones d'exploitation sont et nous pouvons obtenir une vue sur quels navires pêchent où. Deuxièmement, la collecte de données scientifiques a été mentionnée plus tôt dans la discussion. Le Royaume-Uni a lancé un groupe national de gestion du bulot et nous sommes en train de rassembler la science du bulot dans diverses zones de capture à travers le Royaume-Uni, y compris la Manche. Donc, nous devrions garder cela à l'esprit et partager cela une fois que nous avons de bonnes données.

John Lynch : Le premier objectif de ce groupe devrait être d'évaluer la quantité de la pêche. Je pense que le limiter à la limite de 12 miles n'évaluera pas l'ensemble de la pêche. En mer d'Irlande, la grande majorité de la pêche a lieu dans la zone de 12 miles. Ensuite, toutes les propositions de gestion qui seront acceptées devraient peut-être être présentées au COM et, pour les membres du Royaume-Uni, à leurs propres organes de gouvernance.

Manu Kelberine: Je suis tout à fait d'accord avec ce que Bill a dit, mais le commentaire de Pascal me porte à croire que la situation est très différente dans la Manche ouest par rapport à la Manche est en ce qui concerne l'effort de pêche et la proximité de la limite de 12 miles. Nous pourrions vouloir distinguer les deux domaines en ce qui concerne leur gestion. Tout d'abord, nous devons avoir un aperçu de ce qui se passe dans ces domaines.

Martyn Youell: Y a-t-il des informations de base sur les cinq mesures proposées décrites par le président qui pourraient aider les représentants britanniques à comprendre comment recueillir ces informations?

Président : Nous avons déjà réfléchi un peu à ces mesures et, avant d'aller plus loin, nous devrions recueillir plus d'information sur l'activité. En ce qui concerne la connaissance des différents domaines, nous devrions éventuellement nous concentrer sur la 7d où nous avons le plus de données et les données les plus précises.

Dimitri : Si nous avons proposé ces mesures techniques, c'est parce que nous avons une certaine expérience en matière de gestion du bulot. Par exemple, la pêche dans la baie de Granville, gérée depuis plus de 20 ans, est certifiée sous le label MSC, de sorte que ces mesures, qui sont en place en Normandie, sont très pertinentes. Nous avons plus de 100 bateaux de pêche au bulot et l'extraction annuelle est de plus de 12 000 tonnes. Nous avons une certaine vue d'ensemble qui nous a permis de proposer des mesures techniques. Dans la Manche occidentale, nous pouvons avoir des problèmes différents, par exemple la surpêche, qui peuvent nécessiter des mesures différentes concernant le développement de la flotte. Lors de la prochaine réunion, nous devrions examiner plus en détail les mesures en place en Normandie et discuter plus en détail des questions négatives liées aux pratiques de gestion actuelles.

ACTION: Le Secrétariat doit organiser une présentation sur la pêche certifiée au buccin MSC en France pour la prochaine réunion.

Dimitri Rogoff via le chat: Normandie Fraicheur Mer peut présenter l'écolabel MSC appliqué au bulot.

Secrétariat : Comme les membres l'ont souligné, un autre problème est le manque d'informations scientifiques sur le stock de bulot. Selon le groupe, quelle pourrait être la meilleure façon d'influencer et de promouvoir la collecte de données scientifiques à cet égard? Le CC EOS devrait-il demander à la COM de faire une demande à certains centres nationaux de recherche ou de communiquer avec les EM à ce sujet? Les membres sont-ils au courant des travaux en cours?

Anaïs Roussel : Un projet d'évaluation des bulot dans la Manche occidentale est en cours et les résultats sont attendus fin 2022. C'est un projet mené par le Comité des Pêches des Hauts-de-France, le Comité des Pêches de Normandie, l'Ifremer, l'Université de Caen et le SMEL.

ACTION: Le Secrétariat doit organiser une présentation sur ce projet de recherche pour la prochaine réunion.

Charlie Brock: Est-ce le bon forum à considérer en termes de mesures techniques et de données scientifiques, comment ces mesures affecteront les activités des flottes géographiquement en termes d'interaction avec d'autres types de métier et de cohabitation dans la Manche?

Secrétariat : Oui, cela pourrait être envisagé dans ce groupe de discussion, mais c'est peut-être pour une étape ultérieure, lorsque nous en savons plus sur la pêche.

5. Prochaines étapes et planification

Mathieu Vimard : Le mois de juin serait la date limite pour recueillir de l'information et nous devrions avoir une réunion juste avant les réunions du CC EOS en juillet. Nous pourrions ensuite faire rapport au GT3 sur les progrès réalisés.

ACTION : Le Secrétariat lancera un doodle pour fixer la prochaine date de réunion.

Secrétariat : Alors que nous essayons de collaborer avec nos collègues britanniques, peut-être que les membres du GD Bulot de ce CC pourraient également assister aux prochaines réunions du groupe de travail britannique en tant qu'observateurs?

Bill Brock : Absolument, nous ramènerons cela à la prochaine réunion du GT Bulot au Royaume-Uni, ainsi qu'à la suggestion de partager les données au fur et à mesure qu'elles se réuniront. La prochaine réunion de ce groupe a lieu le 29 mai.

Dimitri Rogoff via le chat: Le programme interrégional Français qui s'intéresse à la pêche au bulot s'appelle ESHANO, une présentation pourrait être faite lors de notre prochaine réunion.

Anaïs Roussel via le chat: Pouvons-nous demander à SMEL de venir faire une présentation sur ce point?

Président : Un certain nombre de programmes ont été mis en place par le SMEL. Nous pourrions avoir un exposé pour discuter des diverses études qui ont été entreprises et qui sont en cours actuellement dans l'ouest et l'est de la Manche.

Secrétariat : Le groupe pourrait envisager d'examiner le modèle utilisé par le GD Pocheteaux et raies du CC EOS et voir si cela pourrait être utile pour répondre aux besoins de ce groupe.

6. Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par le président

1	Le Secrétariat mettra à jour le projet de mandat et circuler parmi les membres. Tous les commentaires et suggestions des membres doivent être envoyés pour examen avant que le mandat ne soit soumis à l'ExCom pour approbation.
2	Le Secrétariat doit préparer un questionnaire pour l'appel de données à convenir par les membres du GD.
3	Le Secrétariat organisera une présentation sur la pêche au bulot certifié MSC en France pour la prochaine réunion (demandez à Normandie Fraicheur Mer de présenter).
4	Le Secrétariat organisera une présentation sur le projet de recherche par le Comité pêche des Hauts-de-France pour la prochaine réunion (demander à SMEL de présenter).
5	Le Secrétariat lancera un doodle pour fixer la prochaine date de réunion.